Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260907-D039_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, : Mme Céline Le Dortz M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Mme Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton , Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Mme Estelle Ragaleux.

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

039-2026	**PIGEON CARRIÈRES – RENOUVELLEMENT AUTORISATION D'EXPLOITER ET EXTENSION CARRIÈRE DE ROCHE – AVIS DU CONSEIL MUNICAP**

Le maire informe le conseil municipal :

Qu'une enquête publique est ouverte du 16 septembre 2026 au 21 octobre 2026 par la société PIGEON CARRIERES située à Argentré du Plessis en vue de renouveler son autorisation d'exploitation et d'étendre la carrière de roches massives sise au lieu-dit « Les Vallons » à Louvigné-de-Bais et Bais.

Le dossier est à la disposition du public en mairie de Louvigné-de-Bais, Bais, en ligne sur le site de la préfecture d'Ille et Vilaine, etc….

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est consulté et est invité à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au renouvellement de son autorisation d'exploitation et d'étendre la carrière de roches massives sise au lieu-dit « Les Vallons » à Louvigné-de-Bais et Bais.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 07 septembre 2026
Le Maire,

Yannick Fouet